



Renonciation à une succession épouse aussi ?

Par professeur83

Bonjour,

Nous avons rempli les papiers de renonciation à une succession pour moi même et mes enfants majeurs mais j'ai un doute sur la nécessité de le faire pour mon épouse ?

Elle est elle considérée comme héritière et/ou solidaire des dettes de ma mère par son lien d'épouse ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par janus2

Bonjour,
Votre épouse n'est pas héritière de votre mère.

Par professeur83

Bonsoir,
Merci pour votre réponse. Donc le lien de mariage ne donne aucune responsabilité sur la belle famille donc ?
Bonne soirée

Par yapasdequoi

Bonjour,
Une page à lire :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N173]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N173[url]
Vous verrez que votre épouse n'a aucun lien de parenté avec vos parents et donc n'hérite pas d'eux. Elle n'a rien à refuser.

Par professeur83

Merci pour vos réponses.